

DECRET N° 2016 - 700 du 14 novembre 2016

portant intérim du Président de la République,
pour la période du 14 au 17 novembre 2016
inclus.

**LE PRESIDENT DE REPUBLIQUE,
CHEF DE LA L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, chef du Gouvernement, **Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE**, Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement assure son intérim, du 14 au 17 novembre 2016 inclus, dans les limites fixées par la Constitution.

En cas d'absence de ce dernier, dans la même période, l'intérim du Président de la République, Chef de l'Etat, chef du Gouvernement passe à **Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI**, Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République, dans les limites fixées par la Constitution.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 14 novembre 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON